

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

Invités :

M. Serge Allaire, nouveau directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

55-07-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 7 février, du 17 février et du 22 février 2022

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Déneigement du bout du rang St-Jean-Baptiste

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Demande de Mme Lucille Genois

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.2 Autorisation au directeur général par intérim à utiliser Clicsécur
- 5.3 Autorisation au directeur général par intérim à signer les chèques
- 5.4 Dépôt au conseil municipal des formulaires DGE-1038
- 5.5 Entente avec le Centre Vacances lac Simon
- 5.6 Demande de dons — Les amputés de guerre
- 5.7 Demande de dons — Fondation INCA
- 5.8 Demande de dons — Association des proches aidants de la Capitale-Nationale
- 5.9 Renouvellement à Somum Solutions
- 5.10 Demande de résolution — Fondation Émergence
- 5.11 APELSIMPO — Modification de la résolution # 300-06-12-21
- 5.12 OMHGP — Demande de résolution
- 5.13 Appel de projet — Accès villégiature
- 5.14 Place aux jeunes Portneuf — Autorisations de conférence et de prix
- 5.15 Impression Borgia — Carte de la Vélopieste

5.16 Demande de résolution d'appui pour le peuple ukrainien

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit de l'inspectrice en bâtiment, environnement et permis
- 6.2 Adoption du premier projet de règlement d'urbanisme

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
- 7.2 Offre de services professionnels — Validation des données SOMAEU 2022
- 7.3 Entente de services 2022-2023 avec Tréma pour le balai mécanique
- 7.4 Renouvellement du certificat de qualification des eaux potables
- 7.5 Demande de permis pour le radar pédagogique
- 7.6 Demande de rallonge de réseau d'aqueduc sur Lesage

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
- 8.2 Demande d'autorisation pour présenter une demande de subvention au Fonds d'aide aux projets structurants de la MRC de Portneuf
- 8.3 Projets aires familiales à la plage
- 8.4 Autorisation d'impression du livre du 75^e de St-Léonard
- 8.5 Autorisation de demandes de permis d'alcool
- 8.6 Tracé de traîneau à chien
- 8.7 Tarif de la plage Eau Claire
- 8.8 Salaire des employés de la plage Eau Claire
- 8.9 Tarif du camp de jour
- 8.10 Salaire des préposés au camp de jour
- 8.11 Casse-croûte de la plage
- 8.12 Demande d'autorisation pour présenter une demande de subvention pour le jardin communautaire
- 8.13 Soumission pour l'entretien estival
- 8.14 Autorisation de signature — Programme nouveaux horizons pour les aînés

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Rapport du Service incendie de St-Raymond

11- RAPPORTS DES COMITÉS

12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 12.1 RRGMRP — Avis de nomination à la direction générale
- 12.2 Ville de Donnacona — Invitation à assister au Déjeuner des gens d'affaires
- 12.3 Espace MUNI — Bulletin mensuel
- 12.4 MRC de Portneuf — Recensement 2021
- 12.5 Famille Aouinti — Remerciement ski de fond
- 12.6 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale — Invitation au service gratuit PerLE
- 12.7 OMHGP — États financiers
- 12.8 Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- 12.9 MRC de Portneuf — Procédure pour les appels de service
- 12.10 MRC de Portneuf — Permis émis pour les nouvelles constructions principales
- 12.11 MAMH — Mise en berne du drapeau

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

56-07-03-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 FÉVRIER, DU 17 FÉVRIER ET DU 22 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 7 février, du 17 février et du 22 février 2022.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

DÉNEIGEMENT DU BOUT DU RANG ST-JEAN-BAPTISTE

Ce point est reporté au mois d'octobre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DEMANDE DE MME LUCILLE GENOIS

Mme Genois aimerait faire des paiements préautorisés pour effectuer les trois versements de la taxe municipale. Étant donné, le coût du module supplémentaire du logiciel PG Solutions, Mme Genois sera référée à son institution financière qui pourra lui indiquer la marche à suivre afin de planifier ses paiements de taxes.

ADMINISTRATION

57-07-03-22

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 139 258.31 \$ et les comptes à payer au montant de 134 631.41 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

58-07-03-22

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM À UTILISER CLICSÉQUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement que M. Serge Allaire, directeur général par intérim, soit autorisé :

- À INSCRIRE l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À REMPLIR les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À CONSULTER le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

59-07-03-22

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM À SIGNER LES CHÈQUES

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer les chèques en remplacement de Mme Nancy Clavet.

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL DES FORMULAIRES DGE-1038

Tous les membres du conseil ayant remis leur formulaire, Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, dépose séance tenante, la liste des dates auxquelles les membres du conseil ont remis les formulaires DGE-1038. La liste est annexée au présent procès-verbal.

60-07-03-22

ENTENTE AVEC LE CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent conclure une entente écrite claire avec le Centre Vacances lac Simon et ainsi offrir le camp de jour municipal sur le site du Centre Vacances;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Vacances réussira avec cette entente à payer une partie de sa dette envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de St-Léonard pourront également profiter de l'entrée gratuite au Centre Vacances pendant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** l'entente intervenue entre la municipalité et le Centre Vacances lac Simon;
- **D'AUTORISER** le maire et le directeur général intérimaire à signer ladite entente de partenariat rétroactivement au 4 mars 2022.

DEMANDE DE DONS – LES AMPUTÉS DE GUERRE

Il est décidé de ne pas aller de l'avant avec cette demande.

DEMANDE DE DONS – FONDATION INCA

Il est décidé de ne pas aller de l'avant avec cette demande.

DEMANDE DE DONS – ASSOCIATION DES PROCHES AIDANTS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Il est décidé de ne pas aller de l'avant avec cette demande.

61-07-03-22

RENOUVELLEMENT À SOMUM SOLUTIONS

CONSIDÉRANT la soumission de SOMUM, (Système d'urgence automatisé) pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de poursuivre avec SOMUM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **DE PAYER** la somme de 2 451,34 \$ plus les taxes à même le poste budgétaire 02-13000-341;
- **D'AUTORISER** Mme Nathalie Naud, greffière, d.g.a., à signer l'autorisation de renouvellement.

62-07-03-22

DEMANDE DE RÉOLUTION – FONDATION ÉMERGENCE

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'écrire une lettre d'appui pour la Fondation Émergence.

63-07-03-22

APELSIMPO – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 300-06-12-21

CONSIDÉRANT la résolution # 300-06-12-21 qui stipule que la municipalité doit déboursier un montant de 1 445 \$ plus taxes pour l'échantillonnage du lac Simon;

CONSIDÉRANT la réception d'une nouvelle facture au montant de 1 114.11 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- **D'ANNULER** la résolution # 300-06-112-21;
- **DE DÉBOURSER** la somme de 1 114.11 \$ plus les taxes applicables;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

64-07-03-22

OMHGP – DEMANDE DE RÉOLUTION

CONSIDÉRANT la demande reçue à l'effet que l'OMHGP puisse dépenser un extra de 20 000 \$ annuellement par municipalité ou ville pour des travaux de Remplacement-Amélioration-Modernisation-dépenses (RAM-dépenses) sans avoir à les consulter à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE ce montant représente une dépense additionnelle maximale de 2 000 \$ par année par municipalité ou ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'autoriser la demande de l'OMHGP.

65-07-03-22

APPEL DE PROJET – ACCÈS VILLÉGIATURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aider les propriétaires de chemins privés par l’octroi de montant servant à entretenir lesdits chemins;

CONSIDÉRANT QU’une enveloppe budgétaire de 7 500 \$ est mise à la disposition du programme Accès à la villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- DE PUBLIER l’appel de projet d’accès à la villégiature dans le Bulletin municipal et sur le site Internet;
- D’ÉTUDIER les demandes après le 1^{er} mai 2022.

66-07-03-22

PLACE AUX JEUNES PORTNEUF – AUTORISATIONS DE CONFÉRENCE ET DE PRIX

CONSIDÉRANT l’invitation faite à M. Mathieu Fecteau, conseiller, de la part de l’organisme Place aux jeunes Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l’invitation consiste à représenter la municipalité dans le cadre d’une activité de rencontre pour les nouveaux arrivants dans Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme demande aussi un prix à remettre lors de cette soirée;

CONSIDÉRANT QU’une remise de prix représente une belle visibilité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- D’AUTORISER M. Mathieu Fecteau, conseiller, à représenter la municipalité lors de la soirée organisée par Place aux jeunes Portneuf;
- DE DONNER 4 (quatre) laissez-passer individuel pour une journée à la plage à faire tirer parmi les participants.

67-07-03-22

IMPRESSION BORGIA – CARTE DE LA VÉLOPISTE

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- D’AUTORISER la publication de la publicité de la municipalité sur la carte de la Vélopiсте Portneuf/Jacques-Cartier pour un total de 175 \$ plus taxes pour 2 ans;
- DE PAYER la dépense à même les postes budgétaires 02-701-40-341 et 02-701-90-340.

68-07-03-22

DEMANDE DE RÉOLUTION D’APPUI POUR LE PEUPLE UKRAINIEN

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d’Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l’intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l’exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU’à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT la volonté des élus(es) municipaux du Québec d’exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d’exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf condamne avec la plus grande fermeté l’invasion de l’Ukraine par la Russie;
- QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l’Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

- **QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- **QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- **QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, est déposé et annexé au présent procès-verbal.

69-07-03-22

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 396-12 est entré en vigueur le 21 février 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la municipalité afin de subdiviser le lot 6 386 222 situé au début de la montée du lac Bleu qui appartient à la Ferme Clément Morasse SENC;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise plus précisément à récupérer l'espace qui était auparavant utilisé à des fins agricoles par cette entreprise, et qui est compris entre les affectations résidentielle de villégiature et résidentielle rurale, pour y implanter sept résidences saisonnières;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est compris à l'intérieur d'une affectation forestière dans laquelle les terrains destinés à des fins résidentielles doivent posséder une superficie minimale de 4 hectares afin de ne pas déstructurer le milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ce lot ne peut pas être utilisé pour l'exploitation de la ressource forestière puisqu'il est complètement déboisé;

CONSIDÉRANT QUE ce lot présente un faible potentiel agricole et qu'il est difficilement accessible avec de la machinerie agricole standard compte tenu de l'exiguïté de la montée du lac Bleu;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par cette demande n'aura pas pour effet de déstructurer davantage le milieu forestier environnant puisque le site concerné est un espace résiduel d'une superficie restreinte adjacent à un chemin privé existant utilisé à des fins résidentielles depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet aura peu d'impact sur l'environnement car aucun milieu hydrique n'est présent sur le site concerné et que sa réalisation n'impliquera pas l'aménagement d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE le site n'est pas visible à partir de la route 367 et de la Vélopediste Portneuf/Jacques-Cartier faisant en sorte que le projet n'aura aucun impact sur le paysage perceptible à partir de ces corridors panoramiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le plan d'urbanisme de façon à permettre la réalisation de ce projet, plus particulièrement, en agrandissant l'aire d'affectation résidentielle de villégiature à l'endroit visé par cette demande;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de faire correspondre les limites des affectations résidentielles rurale et forestière dans ce secteur afin qu'elles s'arriment avec les limites de propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son règlement de zonage en concordance avec les modifications qui sont apportées au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 février 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement que ce conseil adopte le premier projet de règlement d'urbanisme et qu'il soit ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 481-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 396-12 concernant l'agrandissement de l'affectation résidentielle de villégiature à même une partie de l'affectation forestière dans le secteur de la montée du lac Bleu ».

ARTICLE 2 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à modifier la carte des grandes affectations du territoire de manière à agrandir l'affectation résidentielle de villégiature à même une partie de l'affectation forestière. Il vise plus particulièrement à intégrer à l'affectation résidentielle de villégiature un espace résiduel qui est adjacent à la montée du lac Bleu qui est destiné à l'implantation de résidences saisonnières.

Ce règlement a également pour objet de revoir les limites de l'affectation résidentielle rurale attribuée aux espaces localisés dans ce même secteur pour les faire coïncider avec les limites des terrains résidentiels qui sont compris dans celle-ci.

ARTICLE 4 – AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE

Le texte relatif à la localisation et aux caractéristiques de l'affectation résidentielle de villégiature apparaissant à la sous-section 3.2.4 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout d'un deuxième paragraphe se lisant comme suit :

« De plus, l'affectation résidentielle de villégiature s'étire en bordure de la montée du lac Bleu pour rejoindre l'affectation résidentielle rurale de manière à consolider un espace vacant résiduel ne présentant pas d'intérêt pour l'exploitation forestière. Il s'agit d'un espace bien circonscrit qui pourra permettre la création d'au plus sept lots destinés à l'implantation de résidences saisonnières de part et d'autre de cette rue privée existante qui est utilisée par les villégiateurs possédant une résidence près des lacs Bleu et Gérard »

ARTICLE 5 – CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Le feuillet 1 de la carte intitulée « Les grandes affectations du territoire », apparaissant à la fin du chapitre 3 du plan d'urbanisme, est en partie modifié par la carte placée à l'annexe A du présent règlement. Plus particulièrement, la carte est modifiée comme suit :

- L'affectation résidentielle de villégiature est agrandie de manière à y inclure une partie du 6 386 222 qui est actuellement comprise dans l'affectation forestière;
- L'affectation résidentielle rurale est agrandie à même une partie de l'affectation forestière de manière à y intégrer le lot 6 386 218 ainsi que les lots 5 222 313, 5 222 315, 6 386 219, 6 386 220 et 6 386 221 en entier;
- L'affectation forestière est agrandie à même une partie de l'affectation résidentielle rurale de manière à y intégrer le lot 6 386 217 ainsi qu'une partie du lot 6 386 222.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

70-07-03-22

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS — VALIDATION DES DONNÉES SOMAEU 2022

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de la firme CIMA+ pour procéder à la validation des données SOMAEU 2021 tel que spécifié dans le guide « Suivi d'exploitation des SOMAEU du MDDELCC » au montant de 2 040 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services du 24 janvier 2022;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-41500-411.

71-07-03-22

ENTENTE DE SERVICES 2022-2023 AVEC TRÉMA POUR LE BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition de l'entreprise Tréma au montant de 139 \$ / l'heure avant taxes pour le balayage des rues localisées dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ce taux horaire est offert lorsque le contrat est donné pour une période de deux années;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise Tréma, au taux horaire de 139 \$ / l'heure avant taxes, et ce pour le balayage de rue de 2022-2023;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-32080-516.

72-07-03-22

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION DES EAUX POTABLES

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Grégoire, inspecteur en travaux publics, est aussi un employé qualifié en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE M. Grégoire offre un service essentiel à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE son certificat de qualification arrive à échéance le 13 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est de 121 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Sylvain Naud et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de 121 \$ pour le renouvellement du certificat de qualification de M. Denis Grégoire;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire 02-41300-411.

73-07-03-22

DEMANDE DE PERMIS POUR LE RADAR PÉDAGOGIQUE

Il est proposé par M. Raphael Benoit et résolu unanimement de permettre au directeur général de faire une demande de permis au MTQ afin d'installer un indicateur de vitesse en divers endroits de la municipalité.

DEMANDE DE RALLONGE DE RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LESAGE

Une rencontre sera planifiée entre le comité des Travaux publics et la future propriétaire des terrains situés sur la rue Lesage.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

74-07-03-22

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'améliorer les équipements récréatifs de la municipalité;

CONSIDÉRANT le Fonds d'aide aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la dernière subvention demandée était en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de mandater Mme Laurie Beaupré à titre de responsable du projet, d'agir et de signer les documents requis au nom de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf en lien avec cette demande.

PROJETS AIRES FAMILIALES À LA PLAGE

Des discussions ont lieu. Mme Beaupré verra à demander des subventions supplémentaires pour combler la différence de coût.

75-07-03-22

AUTORISATION D'IMPRESSION DU LIVRE DU 75^E DE ST-LÉONARD

CONSIDÉRANT QU'il reste seulement 2 copies originales du livre du 75^e de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée du 125^e de la municipalité, les livres anniversaires seront populaires;

CONSIDÉRANT QU'à plus de 40 \$, un exemplaire serait onéreux;

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié d'évaluer la demande avant l'impression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement que Mme Laurie Beaupré fasse les démarches pour réimprimer les copies du livre du 75^e anniversaire de St-Léonard en faisant un sondage pour obtenir le nombre d'exemplaires à imprimer et une meilleure estimation des coûts.

76-07-03-22

AUTORISATION DE DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT QUE Mme Laurie Beaupré a régulièrement des demandes de permis d'alcool à faire pour les divers événements offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf mandate Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin de permettre la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors des événements de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
- QUE le conseil autorise Mme Laurie Beaupré, agente de développement, à signer les demandes de permis au nom et pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

77-07-03-22

TRACÉ DE TRAINÉAU À CHIEN

CONSIDÉRANT QUE la finale provinciale d'une course de traineau à chiens se tiendra « Aux chalets en bois rond » de Ste-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE la course se tiendra les 12 et 13 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le trajet passera sur le rang St-Antoine à St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles de l'organisation et la Sûreté du Québec seront sur place pour assurer la circulation et le bon déroulement de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accorder la permission à l'entreprise « Aux chalets en bois rond » de faire passer la course de traineau à chien sur le rang St-Antoine.

78-07-03-22

TARIF DE LA PLAGE EAU CLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le tableau des nouveaux tarifs de la plage Eau Claire a été présenté au comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs est en accord avec les nouveaux tarifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'accepter les modifications tarifaires, tel que proposé dans le tableau, annexé au présent procès-verbal, et de les mettre en vigueur dès l'été 2022.

79-07-03-22

SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA PLAGE EAU CLAIRE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés de la plage ont décidé d'être de retour pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir de nouveaux taux horaires pour chacun d'eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'autoriser le paiement des salaires du personnel de la plage aux taux horaire qu'indiqué dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

TARIF DU CAMP DE JOUR

Ce point sera traité à la prochaine séance.

80-07-03-22

SALAIRE DES PRÉPOSÉS AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés du camp de jour ont décidé d'être de retour pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT l'embauche de nouveaux employés pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir de nouveaux taux horaires pour chacun d'eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'autoriser le paiement des salaires du personnel de la plage aux taux horaire établis dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

CASSE-CROÛTE DE LA PLAGE

Ce point est reporté.

81-07-03-22

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Il est 20 h 18. À ce stade-ci de la réunion, M. Raphaël Benoît déclare son intérêt et quitte la salle.

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de bonifier le jardin pédagogique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement de matériel pour des activités de cuisine et de jardinage du CIUSSS-CN, secteur Portneuf offre une subvention de 1 500 \$ pour l'achat de matériels qui serviront au jardin pédagogique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de mandater Mme Laurie Beaupré, d'agir et de signer les documents requis au nom de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf.

Il est 20 h 21. La discussion étant terminée, M. Raphaël Benoît réintègre son siège.

82-07-03-22

SOUSSION POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Création Candide au montant de 2 475 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre entreprise n'a soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'OCTROYER le contrat de l'entretien estival des plates-bandes de la municipalité à l'entreprise Création Candide et au montant de 2 475 \$ plus les taxes, tel que stipulée sur la soumission;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-6900-419.

83-07-03-22

AUTORISATION DE SIGNATURE — PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal d'améliorer la qualité de vie des aînés de St-Léonard;

CONSIDÉRANT la demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre 100 % des frais admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de St-Léonard-de-Portneuf approuve la demande de subvention pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;
- DE MANDATER l'agente de développement communautaire, à titre de responsable du projet, d'agir et de signer les documents requis au nom de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND

Le rapport du service incendie de St-Raymond pour le mois de janvier 2022 est déposé séance tenante.

RAPPORTS DES COMITÉS

Un suivi au sujet de la RRGMRP est fait.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

RRGMRP — Avis de nomination à la direction générale

Ville de Donnacona — Invitation à assister au Déjeuner des gens d'affaires

Espace MUNI — Bulletin mensuel

MRC de Portneuf — Recensement 2021

Famille Aouinti — Remerciement ski de fond

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale — Invitation au service gratuit PerLE

OMHGP — États financiers

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

MRC de Portneuf — Procédure pour les appels de service

MRC de Portneuf — Permis émis pour les nouvelles constructions principales

MAMH — Mise en berne du drapeau

VARIA

84-07-03-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 41.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.